

**UFETAM**UNION FÉDÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES, DES AUTOROUTES ET DE LA MER

Les Essentielles de Septembre 2025

Petite séance de rattrapage avec les informations à retenir du mois

AVEC VUE SUR LE PÔLE ...

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) Mobilités, qui ont été mises en œuvre en 2020 et actualisées en 2023, ont fait l'objet d'une [réunion de bilan le 08/09](#). Résultats : des processus encore trop complexes et perfectibles.

La [note de gestion des mobilités 2025](#) a été mise à jour, notamment sur le tableau d'analyse des candidatures.

Nouvelle mise à jour (02/10) des [résultats des MOBILITÉS 2025](#).

La CFDT propose un article sur [l'ANCT, administration atypique dans le paysage de l'État](#).

Publication d'un [décret « modernisant » celui de 1965 sur le statut](#) des Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA).

Suite aux accidents mortels de ces derniers mois dans les Directions Interdépartementales des Routes (DIR), les 2 agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions ont été [nommés dans l'ordre national du Mérite](#).

Comme chaque année, sortie des [« Annales 2025 »](#) de l'examen professionnel pour l'accès au corps des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État (ITPE) ».

Deux décrets publiés au JO du 01/09 actent les [nominations et titularisations d'un certain nombre d'agents dans le corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et Forêts](#) (IPEF).

La Cour des comptes a publié en septembre 2025 un [rapport consacré à la transition écologique](#). Derrière les constats scientifiques connus, le document met en avant l'urgence d'agir, la nécessité de consolider la planification et le besoin de clarifier le financement de cette transformation.

La marche, c'est le premier des modes de déplacement. Aujourd'hui, près d'un quart des déplacements quotidiens en France se font à pied (23,7 %). Dans le cadre d'[une stratégie piétonne, le Cerema propose un guide pratique](#).

Un arrêté fixe les nouvelles règles de [formation statutaire des TSDD](#) (Techniciens Supérieurs du Développement Durable). Il précise l'organisation, les contenus pédagogiques et les modalités d'évaluation, applicables à compter du 1er septembre 2025. Même chose pour la [formation statutaire des SACDD](#) (Secrétaires d'Administration et de Contrôle du Développement Durable).



AGENTS AU SERVICE DU PUBLIC..



La CFDT Fonctions publiques a rencontré le ministre de la Fonction publique. Alors que le contexte politique est plus qu'incertain et que plane le spectre d'économies budgétaires, le gouvernement doit agir sur le pouvoir d'achat et relancer l'agenda social. La CFDT a répété [la nécessité d'offrir des perspectives aux agents publics](#).

Trois décrets avaient été publiés en juillet, renforçant les pouvoirs des préfets et redéfinissant leur rôle dans l'organisation territoriale de l'État. Une [circulaire du Premier ministre](#) vient préciser les modalités d'application de ces textes et les implications pratiques pour les services et opérateurs de l'État. Le préfet devient le vrai chef de file de l'action de l'État sur le territoire, avec un regard sur tout. Une [nouvelle circulaire du Premier ministre concerne le dispositif France Simplification](#). Elle précise l'organisation pour identifier et traiter les blocages rencontrés par les projets locaux, lorsqu'ils se heurtent à des obstacles réglementaires ou procéduraux. Là aussi, le préfet est en première ligne.

Les fédérations de la CFDT-Fonctions publiques ont [unanimentement approuvé la signature de l'accord de méthode](#) ouvrant la négociation sur l'égalité professionnelle dans la Fonction publique. Sept des huit organisations représentatives de la Fonction publique [l'ont validé](#).

MA SANTÉ, MON ARGENT...

Côté « santé », le Rassemblement National (RN) a remis sur la table une vieille antienne : aligner le secteur public sur le privé en portant de 1 à 3 jours le délai de carence en cas d'arrêt maladie des fonctionnaires. Objectif affiché : « équité » entre salariés du public et du privé. Mais quand on regarde les faits de près, le discours du RN ne tient pas, notamment parce qu'une forte majorité des salariés du privé (près de 70 %) ne sont pas réellement pénalisés.

Après la hausse du reste à charge en 2024, le gouvernement a trois nouveaux projets de décret visant à doubler à nouveau les franchises médicales et les participations forfaitaires. Ainsi, un patient nécessitant un suivi régulier pourrait payer jusqu'à 200 euros de sa poche par an. Dans un communiqué commun, les organisations syndicales vent debout contre cette nouvelle hausse brutale qui intervient sans concertation ni débat public.

Depuis le 1er juillet 2025, un nouveau formulaire papier sécurisé d'arrêt de travail a été mis en place par l'Assurance Maladie. Après une période de tolérance cet été, son usage est obligatoire à compter du 1er septembre 2025. Désormais, il s'agit d'un nouveau Cerfa sécurisé avec 7 points d'authentification (papier spécial, étiquette holographique, encre magnétique, traits d'identification du prescripteur, etc.), conçu pour lutter contre les fraudes.

Un arrêt de la Cour de cassation en date du 10 septembre 2025 apporte une clarification très importante : un salarié qui tombe malade pendant sa période de congés payés a désormais le droit de reporter les « jours perdus » du fait de sa maladie. Jusqu'alors, rien, en droit français, ne le prévoyait aussi explicitement.

Un arrêté (21/08) a été publié au JO du 28/08/25. Il concerne la protection sociale complémentaire (PSC), volet prévoyance, pour les agents publics d'État, notamment sur la participation financière de l'État pour les agents à temps partiel.

Côté « argent », le débat autour de la taxe Zucman a l'immense mérite d'imposer le thème de la justice fiscale en cette rentrée sociale. La CFDT, qui demande depuis plusieurs années une réforme de la fiscalité, soutient tout projet sérieux consistant à faire contribuer davantage les plus hauts revenus. Et dans ce débat sur la contribution des plus riches au redressement budgétaire, une récente étude du CAE bat en brèche la menace brandie par l'exécutif d'un exode fiscal massif, ... en vérité : non, taxer les riches ne les fait pas fuir ! Marylise Léon, la secrétaire générale de la CFDT, résumait ainsi le débat : « Une infirmière paie plus d'impôts, proportionnellement, qu'un milliardaire. C'est inacceptable. »

Marylise Léon rappelle – dans une tribune cosignée avec Sophie Binet – que « quand un gouvernement coupe dans les budgets, les femmes sont les premières à en payer le prix ». Finalement : l'austérité budgétaire est sexiste !

Côté « indemnitaire », sortie (04/09) de la très attendue note de gestion « RIFSEEP » 2025, qui définit la procédure d'attribution du régime indemnitaire des agents du pôle ministériel. Dans les annexes, de la page 26 à la page 106, les différents tableaux des montants et plafonds IFSE et CIA, par corps et emplois.

Pour les OPA, diffusion d'une note de gestion (04/08) sur les primes et le complément annuel.

Des opérations de restructuration au sein de la DDT des Deux-Sèvres (79) et de la DDT de la Moselle (57) ouvrent droit aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement des agents.

SOCIÉTÉ ET SOCIAL ...



Non, les Français ne sont pas des fainéants ! Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé qu'il renonçait à la suppression de deux jours fériés. Voulue par son prédécesseur, cette mesure avait ulcéré les Français, accusés de travailler moins que leurs voisins européens. Mais qu'en est-il vraiment ?

Depuis le 1er septembre 2025, la retraite progressive est désormais accessible dès l'âge de 60 ans. C'est un nouveau droit aussi bien pour les salariés du privé que pour les agents publics (fonctionnaires et contractuels) obtenu par la CFDT et la CFTC.

C'est une première dans l'histoire parlementaire : une pétition citoyenne (2,1 millions de signatures) va être examinée en commission à l'Assemblée nationale. Le 17/09, les députés de la commission des affaires économiques se sont en effet unanimement prononcés pour l'examen de ce texte demandant l'abrogation de la loi Duplomb. Un

débat, mais sans vote, va-t-il avoir lieu ? Réponse bientôt.

Le guichet de dépôt des dossiers MaPrimeRénov' a rouvert le 30/09. Il était fermé depuis fin juin. Les modalités du dispositif ne seront pas les mêmes qu'auparavant, et l'accès à ce soutien financier sera dans un premier temps restreint. Des évolutions sont aussi prévues pour l'aide MaPrimeRénov' dédiée à la réalisation de travaux ciblés. Le tout sera hélas plus restrictif !

La CFDT, après FO, saisit le Conseil d'État en référé sur l'assurance chômage, contestant la légalité de la lettre de cadrage envoyée aux partenaires sociaux.

Mise en ligne du calendrier scolaire 2025-2026 et 2026-2027 (Métropole et Outre-Mer).

Tous les articles sur les mobilisations et manifestations de la période sont [rassemblés dans la rubrique « Actions »](#).

AUTRES LIENS DE SEPTEMBRE 2025 ...

[La rentrée offensive de la CFDT !](#)

[« Ce qui est important, c'est qu'on ait un budget, plutôt que le casting » - M. Léon](#)

[Dans cette période chaotique, la CFDT est un pôle de stabilité](#)

[Guide des adhérents CFDT Cadres du secteur autoroutier](#)

[La CFDT en 10 points ...](#)



Les Essentielles n°110- 2025-09
